# Projet d'établissement

## 1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

### 2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

#### A. Horaire.

| Lundi                      | Mardi                      | Mercredi   | Jeudi                      | Vendredi                   |
|----------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| 8h30-12h05                 | 8h30-12h05                 | 8h30-12h05 | 8h30-12h05                 | 8h30-12h05                 |
| 13h30-15h20                | 13h30-15h20                |            | 13h30-15h20                | 13h30-15h20                |
| (Mat-DI)                   | (Mat-DI)                   |            | (Mat-DI)                   | (Mat-DI)                   |
| 13h25-15h20                | 13h25-15h20                |            | 13h25-15h20                | 13h25-15h20                |
| $(\mathcal{D}\mathcal{M})$ | $(\mathcal{D}\mathcal{M})$ |            | $(\mathcal{D}\mathcal{M})$ | $(\mathcal{D}\mathcal{M})$ |
| 13h15-15h20                | 13h15-15h20                |            | 13h15-15h20                | 13h15-15h20                |
| (DS)                       | (DS))                      |            | (DS))                      | (DS))                      |

Remarque : Une pause de 10 minutes est autorisée en maternelle et au DI en fonction de l'organisation de la classe.

## **B.** Obligations scolaires.

La période d'obligation scolaire commence l'année scolaire qui prend cours dans l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 6 ans.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents accompagné dans certains cas d'une pièce justificative (attestation médicale, certificat médical, ...).

Au-delà de 3 jours d'absence pour maladie, un certificat médical sera demandé.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents justifiant les absences doivent être remis à l'école au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours et au plus tard le quatrième jour d'absence dans les autres cas.

## <u>C. Utilisation de l'image.</u>

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

En début d'année, l'Avenir organise son opération « première primaire » au cours de laquelle les enfants du DI sont photographiés. Ces photos sont publiées dans le journal.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

#### 3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Centrer toute notre action sur l'enfant avec ses besoins, ses forces, ses envies, ses intérêts et ses devoirs;
- En faire une personne épanouie et un citoyen responsable;
- Mettre tout en œuvre pour que chaque élève maîtrise les savoirs de base.

### 4. NOS SPECIFICITES

#### <u>Ovifat</u>

Rue de l'Eglise, 3 - 4950 OVIFAT

Tel 080/444 316

Frais à prévoir : voir feuille annexe

Calendrier scolaire: Saint-Martin (1er ou 2ème vendredi de novembre)

Bal de carnaval: un vendredi gras

**Excursions** 

Classe de dépaysement

#### Robertville

Rue Centrale, 40 – 4950 ROBERTVILLE

Tel 080/444 325

Frais à prévoir : voir feuille annexe

Calendrier scolaire: Fête de l'école

**Excursions** 

Bal du carnaval

#### Sourbrodt-Village

Rue des Tchénas, 29 – 4950 SOURBRODT

Tel 080/444 322

Frais à prévoir : voir feuille annexe

Calendrier scolaire: Fête de Noël

Barbecue et/ou fête d'école (selon la vie de l'école)

Classe de mer

#### Sourbrodt-Gare

Rue de la Station, 38 – 4950 SOURBRODT

Tel 080/444 314

Frais à prévoir : voir feuille annexe

Calendrier scolaire: Excursions

Classe de dépaysement

Fêtes diverses

### 5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

### 5.1 Nos méthodes au quotidien.

### 5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales

Nous nous référons aux socles de compétences et aux programmes du CECP.

Toutes les disciplines sont abordées dès la maternelle : français, formation mathématique, éveil (initiation s cientifique – formation historique et géographique, psychomotricité (maternelle), éducation physique (primaire), éducation artistique, éducation par la technologie, langues modernes (allemand).

Des démarches sont mises en place pour rendre les enfants autonomes.

#### Les méthodes:

- La **pédagogie différenciée** : démarche d'enseignement qui consiste à varier les méthodes pour tenir compte de l'hétérogénéité des classes ainsi que de la diversité des modes et des besoins d'apprentissage des élèves.
- La **remédiation**: aide par un enseignant ou par tutorat en fonction de l'avancement des élèves et de leur rythme.
- La **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant.
- La continuité des apprentissages.
- L'évaluation formative : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.
- L'évaluation sommative : bilan des acquis des élèves communiqué par le bulletin.

### <u>Les cours spéciaux :</u>

#### L'allemand

En maternelle:

Les élèves de troisième maternelle bénéficient d'une initiation à l'allemand pendant la semaine.

#### En primaire:

Les élèves de première et deuxième années : 2 périodes/semaine Les élèves de troisième et quatrième années : 3 périodes/semaine Les élèves de cinquième et sixième années : 5 périodes/semaine

Le cours d'allemand s'efforce de donner à l'enfant le goût et les éléments de base afin de lui permettre de communiquer dans le sens le plus large du terme et s'enracine dans le vécu de la classe.

L'apprentissage se pratique selon une pédagogie active et riche de sens.

Une différenciation est organisée pour les élèves germanophones.

### Les cours philosophiques

Dans le cadre des cours philosophiques, les différents enseignants prônent le respect mutuel, le dialogue et la tolérance.

La différence de culture philosophique est utilisée comme richesse et permettra à chacun de s'épanouir dans son environnement.

### Education physique / psychomotricité

Tous les élèves de maternelle suivent au minimum deux heures par semaine de psychomotricité avec un(e) psychomotricien(ne) dans leur école.

L'horaire est complété en fonction des ouvertures de classes pendant l'année scolaire.

Tous les élèves de primaire ont accès à la salle de gymnastique de Waimes.

Les deux maîtres d'éducation physique rassemblent les élèves dans un esprit sportif et fair-play. En gymnastique sportive, chaque enfant a la possibilité de progresser à son propre rythme et de se situer par rapport aux objectifs demandés grâce au fichier d'évaluation.

Les cours de natation sont organisés pour le degré moyen dès le mois de septembre.

## 5.1.2. <u>Découverte, production, création</u>

L'école s'ouvre au monde par des sorties et des activités culturelles, artistiques ou autres ; par la visite dans nos classes de personnes extérieures.

Nos implantations sont susceptibles d'organiser des classes de dépaysement, des activités extérieures ou des excursions en fonction de l'actualité et/ou des projets ciblés.

Les enfants sont mis régulièrement en situation de productions écrites, orales et artistiques et de créations variées en fonction des projets de la classe.

### 5.1.3. Articulation pratique/théorie

En maternelle, les apprentissages par le jeu, les manipulations, les expérimentations permettent l'acquisition progressive de la théorie.

En primaire, nous favorisons toujours les apprentissages par manipulations.

Au départ de situations mobilisatrices, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et à acquérir des compétences.

Autant que possible, les enfants sont acteurs de leurs apprentissages.

## 5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.

En maternelle, les classes composites permettent de travailler en cycle, par projets, en ateliers, en tutorat. En primaire, les enfants peuvent effectuer leurs apprentissages en travail individuel, collectif, en groupes de besoins, en ateliers, ...

Nous tenons compte des difficultés et du rythme des enfants en leur consacrant des périodes d'aide, en pratiquant de la différenciation, de la remédiation, du tutorat, ...

### 5.1.5. <u>Les évaluations.</u>

Tous les apprentissages sont adaptés à l'évolution de l'enfant. Des tests d'évaluation sont organisés dans le courant de l'année par l'enseignant et par des acteurs extérieurs (PMS, PSE, logopèdes, ...). Des évaluations sont pratiquées régulièrement en primaire :

- O Diagnostiques et externes non certificatives (P2-P4 et P3-P5 tous réseaux confondus);
- Formatives (en cours d'apprentissage);
- O Sommatives (Contrôles réguliers dont les cotes se trouvent dans le bulletin);
- O Certificative (CEB).

## 5.1.6. Eveil aux professions.

Au cours de leur scolarité, les enfants seront sensibilisés à certaines professions lors de visites ou d'intervention de personnes extérieures.

Au degré supérieur, ils auront l'occasion de visiter certains établissements d'enseignement secondaire de la région et participeront à l'animation organisée par le PMS sur le passage en secondaire.

## 5.1.7. Accès aux médias.

Dans la mesure de nos possibilités, nous utilisons les outils mis à notre disposition (Bibliothèques, Cyberclasses, abonnements à des revues, à des journaux, ...).

### 5.1.8. Activités culturelles et sportives.

En maternelle, la psychomotricité est pratiquée dans toutes les classes.

Nos écoles sont ouvertes à la vie culturelle de nos villages, de notre commune, de nos cantons, ainsi qu'aux différentes cultures liées à la pratique de langues « étrangères ».

Au cours de leur scolarité primaire, les enfants auront également l'occasion de participer à différentes activités culturelles et sportives : classes de dépaysement, sorties culturelles (expositions, théâtre, cinéma, musées, ...), préparation à certaines fêtes folkloriques locales, visites ou prêts de livres de la bibliothèque, spectacles animés par des intervenants extérieurs, cours de natation gratuits pour le degré moyen, cross, ski, utilisation d'une salle de sport équipée et aménagée pour la pratique de disciplines variées, trottinettes, ravel, ...

### 5.1.9. <u>Citoyenneté.</u>

Pour que nos enfants deviennent des citoyens responsables, nous veillons au savoir-vivre, au respect des autres, aux règles de politesse, ... au sein de nos classes.

Nous mettons différents moyens en place aux niveaux culturel, scolaire et environnemental:

- Règlement d'ordre intérieur disciplinaire (ROI);
- O Chartes et règlements de classes;
- O Tri des déchets;
- Commémorations ;
- 0 ...

## 5.1.10. Ouverture sur le quartier

Dès la maternelle, nous jugeons important d'ouvrir notre école au monde par des sorties et des activités culturelles, artistiques ou autres.

Tout au long de leur scolarité, les enfants vivent diverses activités visant à découvrir et à connaître leur environnement (école, quartier, commune).

## 5.1.11. Communication

La communication entre les parents et les enseignants passe principalement par les journaux de classes. Les bulletins et les billets de comportement informent les parents et les enfants au niveau du travail scolaire et du comportement.

Des réunions de parents sont organisées et, en cas de besoin, les enseignants et la direction sont disponibles sur rendez-vous.

Entre enseignants, des concertations sont organisées pour assurer une communication régulière ainsi qu'une continuité au niveau des apprentissages des enfants et de leur encadrement (Concertations par cycle, pleinières, ...).

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

### 5.2 Nos Actions concrètes.

### 5.2.1. Sujet / année scolaire

Les stratégies de lecture : année scolaire 2015-2016

## 5.2.2. Buts / Construction / Implication des élèves

Développer des stratégies de lecture dès l'entrée en maternelle en équipe dans le but d'améliorer la compréhension globale de la lecture, le plaisir de lire, de s'exprimer... par des pratiques communes telles que la mise en place de « Cercles de lectures » ; l'enrichissement du vocabulaire de base à l'aide d'une farde commune qui suit le parcours scolaire de l'enfant, ...

## 5.3 Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiations, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année,...)

## 5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Conformément à l'art 67 du Décret Missions du 24 juillet 1997, l'équipe pédagogique s'engage à examiner au cas par cas toute demande d'intégration et à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour en assurer les meilleures chances de réussite.

## 5.5 Formation des enseignants

Les formations sont choisies en fonction des besoins de l'équipe et de l'action concrète travaillée par celleci.

## 5.5.1. Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par le CECP ou autres formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à raison de 5 journées maximum.

## 5.5.2. Les formations obligatoires.

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journée de formation aux niveaux MICRO et MESO en déléguant l'organisation de celles-ci au CECP.

La direction de l'école se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MACRO.

| 6. | <u>GENERALITES</u> |
|----|--------------------|
|    |                    |

| Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :  |  |
|---|--|
| Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseign   | ement fondamental  |
| <ul> <li>Décret « Ecole de la réussite »</li> <li>☐ Mise en place d'une organisation en cycles.</li> </ul>  |  |
| <ul> <li>➤ La circulaire du 10/08/1998</li> <li>□ Assurer la continuité des apprentissages de la pre</li> <li>□ Respecter les rythmes individuels par la différenc</li> <li>□ Rendre collective la prise en charge du cycle par la Distinguer évaluation sommative et formative.</li> <li>➤ Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur</li> </ul> | iation des apprentissages.   |
| ➤ <b>Décret 11/07/2002</b> □ Organisation des formations en cours de carrière   |  |
| Construit par :<br><b>Les Enseignants et la Direction</b>   | Approuvé par :<br>Le Conseil de Participation et<br>Le Collège des Bourgmestre et Echevins |
| Accepté par :<br><b>Les Parents</b>   |  |

Signatures